

I. Evaluation Incidence potentielle de l'installation - PJ n°8

I.1 Localisation de l'exploitation et du projet par rapport aux zones sensibles

Les cartographies du contexte environnemental répertorient les divers zonages (eau, nature et biodiversité, sites et paysages) et leur localisation vis-à-vis de l'exploitation.

Le tableau suivant reprend ces données et est complété par l'appréciation de l'incidence potentielle du projet sur ces zones :

Type	Nom de la zone	Remarques	Incidence potentielle (appréciation sommaire, justification)
Bassin Versant	Brivet & Loire aval (Le Brivet de sa source au canal de Besne)	Site d'élevage et 100 % du plan d'épandage	Elevage et plan d'épandage situés en dehors des zones sensibles identifiées par le SDAGE (3B1, 10A-1, 7A1) Respect des plafonds de fertilisation et adaptation du type d'effluent et des volumes au besoin des plantes et aux terrains pour éviter tout transfert vers les eaux de surfaces Absence de fertilisation minérale (terres bio) Incidence non notable
Cours d'eau/Plan d'eau	Canal Joseph et affluents à écoulements temporaires	Limitrophes ou à proximité des îlots de cultures n°8, 2 et 101	Concernant les parcelles en cultures, l'incidence est liée à l'épandage d'effluents et au pâturage par les animaux L'ensemble des parcelles a fait l'objet d'un diagnostic relatif à l'épandage des effluents pour exclure les zones sensibles à risque. Maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau et le maintien de certains secteurs en prairie permanente permettent d'éviter l'incidence de l'exploitation sur ces éléments sensibles Concernant les installations, les eaux pluviales sont collectées pour y être stockées dans une réserve. Aucun rejet direct n'est réalisé au cours d'eau Incidence évitée ou réduite par l'application de mesures
Zones Humides	L'inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble de la commune	Site d'élevage hors zone humide. Une partie des îlots de cultures sont situés en zone humide	Les secteurs identifiés humides sont en partie maintenus en prairie permanente (exclus de l'épandage) et en partie en cultures de plein champ avec une attention particulière portée aux périodes et volumes des épandages Incidence non notable
Zone de protection de captage	Nappe de Campbon	Périmètre de protection éloigné situé à 492 m du site d'élevage et îlot n°3,4, 5, 9 inclus dans le périmètre Périmètre de protection rapproché situé à 446 m du site et îlots n°3 et 4 inclus dans le périmètre	Elevage et 71.4 % du plan d'épandage situés en dehors des périmètres de protection Incidence non notable 18.38 ha (28.6 %) du plan d'épandage situé en périmètre de protection éloigné et rapproché. Le cours d'eau le plus proche est situé à plus de 127 mètres. Respect des prescriptions, pas d'épandage entre novembre et février inclus. Incidence non notable

Type	Nom de la zone	Remarques	Incidence potentielle (appréciation sommaire, justification)
Réserve naturelle	/	/	Incidence non notable, zones géographiquement et/ou hydrographiquement éloignées des sites et du plan d'épandage Incidence non notable
Arrêtés de biotope	/	/	
ZICO	Forêt du Gavre	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
Zones naturelles	/	/	
Sites inscrits /classés/...	/	/	
ZNIEFF de type I	Marais du Haut-Brivet	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
	Zone au Sud de la Maison Forestière de Carheil	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
	Marais du Casso et du Gue	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
	Bordure de Chemin à l'Ouest du Dru et aux environs de Barel et Pont-de-Barel	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
ZNIEFF de type II	Marais de Grande Brière, Donges et du Brivet	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
	Vallée de l'Isac entre Guenrouet et Pont-Miny, Vallée du Dreneux et étang Aumée	Elevage et plan d'épandage hors de la zone	
Natura 2000	Marais de Vilaine	Installations existantes et projet à plus de 2.8 km Ilots de cultures à plus de 2.4 km	Incidence non notable Voir chapitres suivants

Il est estimé l'absence d'incidence sur les zones sensibles à proximité.